



**CLUB DE VOILE DE CASTELNAUDARY**  
**Base Nautique de la GANGUISE 11410 BELFLOU**  
**TEL : 04 68 60 35 68**  
**FAX : 04 68 60 38 49**  
**MAIL : [cv.ganguise@wanadoo.fr](mailto:cv.ganguise@wanadoo.fr)**  
**SITE : [www.ganguise.com](http://www.ganguise.com)**



## AVIS DE COURSE

Régate SKIFF

12 et 13 juin 2010

Lac de la GANGUISE

Autorité Organisatrice: Club de voile de CASTELNAUDARY

### REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les règlements fédéraux.

### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) SKIFF.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à Base nautique de la GANGUISE 11410 BELFLOU au plus tard le 10 juin 2010.

2.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

### 3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Solitaire	10,00 €
Double	15,00 €

#### **4. PROGRAMME**

##### **4.1. Confirmation d'inscription :**

Jour et date : Le samedi 12 juin 2010 de 10h00 à 14h00.

##### **4.2. Jours de course :**

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
12/06/10	15H00
13/06/10	10H00

#### **5. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Affichées dans l'entrée du club de voile.

#### **6. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants : (voir annexe parcours).

#### **7. SYSTEME DE PENALITE**

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### **8. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

#### **9. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

#### **10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Le 04 68 60 35 68

Possibilité de camper sur place.